

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 DECEMBRE 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 28

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 29 novembre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 29 novembre 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - Maire, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. VESIN Marc (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à Mme PES Catherine), M. SECHAUD Jean-François (pouvoir à M. BARRAS Olivier)

Secrétaire de séance : M. SONDAG Patrice

Finances

DEL20221205_11

Objet : Loyer annuel de la SAS Cinéma du Chablais

Madame le Maire expose que le cinéma contribue au dynamisme de la ville de Douvaine et garde un rôle social et culturel.

L'activité culturelle est de moins en moins rentable face à la concurrence multiple et l'épidémie de la COVID 19 a accentué ce manque de rentabilité.

Le compte de résultat de l'année 2021 de la SAS Cinémas du Chablais présente des recettes nettes de 43 357€ et un déficit de 11 539.50 €. Le nombre d'entrées est en hausse par rapport à 2020 :

- Entrées 2020 5 442
- Entrées 2021 8 412

Le loyer annuel demandé à la SAS Cinémas du Chablais est fixé à 3 % des recettes nettes, soit 1 300.71€ pour 2021.

Afin d'assurer le maintien et la pérennité de cette activité, le conseil municipal souhaite soutenir la SAS CINEMA DU CHABLAIS en proposant de fixer un loyer à 1€ pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix - 28 voix pour (M. Patrick LECLERCQ a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)

APPROUVE le montant du loyer à 1€ demandé à la SAS CINEMA DU CHABLAIS pour l'année 2021.

Certifié exact

Le secrétaire de séance,
Patrice SONDAG



Le Maire,
Claire CHUINARD